GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-QUENTIN

TARIFS DES FORMALITÉS JUDICIAIRES (GTC DE SAINT-QUENTIN)

Les chèques doivent être à l'ordre du "Greffe du tribunal de commerce de Saint-Quentin"

Vos demandes peuvent être adressées par voie dématérialisée via le site www.tribunaldigital.fr.

Le règlement s'effectue alors en ligne.

tribunal digital
Agir en justice

Assignation au fond : 54.37 € (pour 2 parties) et 18.14 € par partie supplémentaire.

Assignation en référé : 36.74 € pour une demande de provision et 54.86 € pour une demande
d'expertise (pour 2 parties) et 15.37 € par partie supplémentaire.

Requête en injonction de payer
Le montant est de 30.23 €

Demande d'Injonction de Payer Européenne
Le montant est de 30.23 €

Désignation d'un commissaire chargé de la vérification de l'actif et du passif
Le coût de la requête est de 31.59 € (frais postaux inclus)

Requête afin d'autoriser une saisie conservatoire : 13,56 €

Requête afin de désigner un commissaire de justice : 19,82 €

Requête afin de constat d'accord : 13,56 €

Demande de prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice
Le coût de la requête est de 31,59 € (frais postaux inclus)

Requête en vue d'obtenir l'autorisation de retirer les fonds bloqués en banque

Le coût de la requête est de 13,56 € (frais postaux inclus)

Requête au juge commis à la surveillance du RCS
Le coût de la requête est de 31,59 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la fusion
Le coût de la requête est de 37,86 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la transformation
Le coût de la requête est de 37,86 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire aux apports
Le coût de la requête est de 37,86 € (frais postaux inclus)